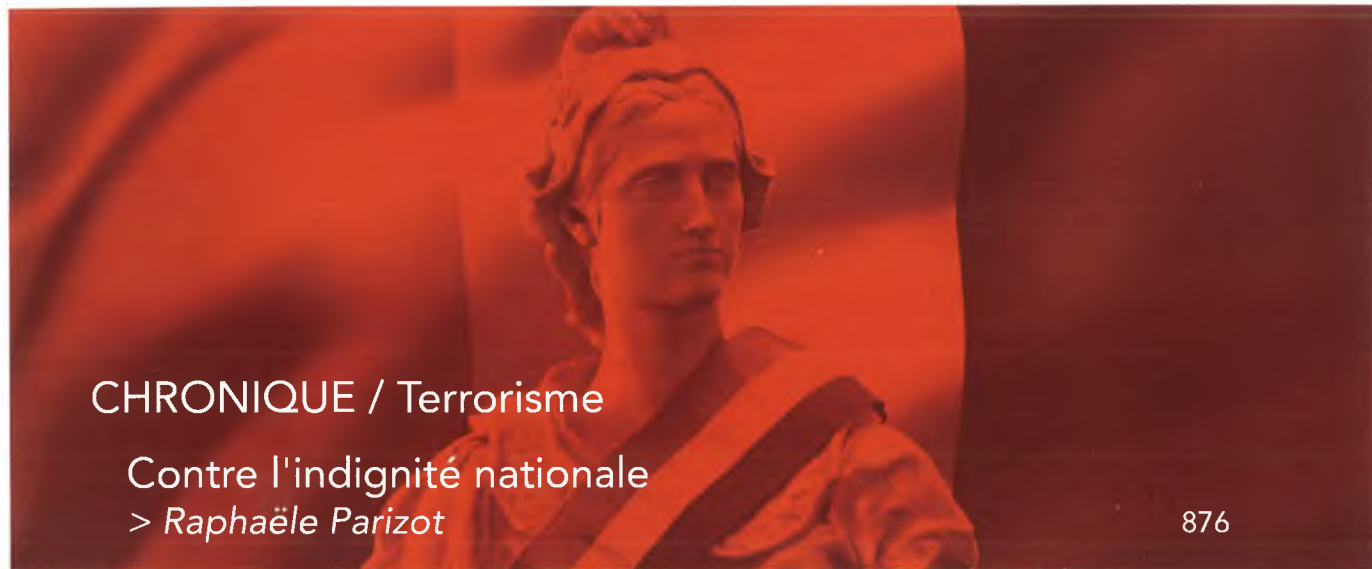


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
23 avril 2015
n° 15 / 7640^e
pages 857 à 912



CHRONIQUE / Terrorisme

Contre l'indignité nationale
> Raphaële Parizot

876

ÉDITORIAL

857 La Cour de justice de l'Union européenne, juge de la Banque centrale européenne,
Marie-Anne Frison-Roche

ACTUALITÉS

- 861 Crédit à la consommation : déchéance du terme et irrégularité de l'offre préalable
- 862 Responsabilité pour insuffisance d'actif : point de départ de la prescription
- 866 Traitement inhumain ou dégradant : présomption en cas de surpopulation pénitentiaire
- 868 Amiante (mise en examen) : lien de causalité entre les faits et le dommage

POINT DE VUE

874 Le fantôme de *ne bis in idem*, *Olivier Décima*

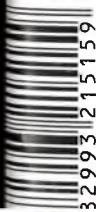
ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 881 **Panorama** : Droit uniforme de la vente internationale de marchandises, *Claude Witz*
- 894 **Notes** : La réforme du contentieux financier imposée par le Conseil constitutionnel,
note sous Cons. const., 18 mars 2015, Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt
- 898 La distinction des cautions simple et solidaire et le principe d'égalité devant la loi,
note sous Cons. const., 6 févr. 2015, Christophe Juillet
- 902 Pas de présomption de connaissance des défauts de conformité des marchandises à la charge
du vendeur professionnel sous l'empire de la Convention de Vienne, *note sous Com. 4 nov. 2014,*
Claude Witz
- 908 Comparateurs de vols : les bases de données et les marques en vents contraires,
note sous Com. 10 févr. 2015, Thibault Lancrenon

ENTRETIEN

Dalloz

321515



32993 215159

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Avril 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Marie-Anne Frison-Roche

857

La Cour de justice de l'Union européenne,
juge de la Banque centrale européenne



ACTUALITÉS

860

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Caution (exception de nullité): portée de l'information annuelle, *Com. 8 avr. 2015*

Consommation

Crédit à la consommation (crédit par fractions): information sur le taux effectif global, *Civ. 1^{re}, 9 avr. 2015*

Agence de voyages (responsabilité): preuve de la qualité de vendeur de voyage, *Civ. 1^{re}, 9 avr. 2015*

Agence de voyages (responsabilité): prestations en option incluses dans un forfait, *Civ. 1^{re}, 9 avr. 2015*

Crédit à la consommation: déchéance du terme et irrégularité de l'offre préalable, *TJ Dreux, 10 mars 2015*

Entreprise en difficulté

Responsabilité pour insuffisance d'actif: point de départ de la prescription, *Com. 8 avr. 2015*

Admission des créances: instance d'appel en cours suspendue par une mesure de radiation, *Com. 8 avr. 2015*

Défaut de déclaration de créance: perte du droit préférentiel de la caution, *Com. 8 avr. 2015*

Société et marché financier

Plan d'épargne en actions (investissement des fonds): devoir d'information de la banque, *Com. 8 avr. 2015*

864

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Nationalité (perte): acquisition de la nationalité d'un ancien territoire d'outre-mer, *Civ. 1^{re}, 1^{er} avr. 2015*

Contribution aux charges du mariage (clause): acquisition du domicile conjugal, *Civ. 1^{re}, 1^{er} avr. 2015*

Vie privée (personnalité politique): révélation de l'orientation sexuelle dans un ouvrage, *Civ. 1^{re}, 9 avr. 2015*

Vie privée (droit à l'image): illustration d'un témoignage sur le négationnisme, *Civ. 1^{re}, 9 avr. 2015*

865

DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Agent immobilier (droit à commission): cumul de mandats du vendeur et de l'acquéreur, *Civ. 1^{re}, 9 avr. 2015*

Bail

Bail d'habitation (HLM): conditions de transfert commun aux frères et sœurs, *Civ. 3^e, 25 mars 2015*

866

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Traitement inhumain ou dégradant: présomption en cas de surpopulation pénitentiaire, *CEDH 12 mars 2015*

867

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Injure publique: recevabilité de l'excuse de provocation résultant d'une plaidoirie, *Crim. 31 mars 2015*

Procédure pénale

Criminalité transfrontière: sort des renseignements recueillis par un officier de liaison, *Crim. 1^{er} avr. 2015*

Amiante (mise en examen): lien de causalité entre les faits et le dommage, *Crim. 14 avr. 2015*

869

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Promesse unilatérale de vente: rétractation du promettant avant la levée de l'option, *CE 2 avr. 2015*

870

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Égalité de traitement (foulard islamique motif de licenciement): question préjudicielle à la CJUE, *Soc. 9 avr. 2015*

Journalistes (commission arbitrale): incompétence en cas de plan de sauvegarde de l'emploi, *Soc. 9 avr. 2015*

Licenciement (preuve): copie de fichiers informatiques nécessaires aux droits de la défense, *Soc. 31 mars 2015*

Mise à la retraite: contrôle des différences de traitement liées à l'âge, *Soc. 31 mars 2015*

872

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Suspicion légitime (procédure collective): tardiveté de la requête, *Com. 8 avr. 2015*

Profession juridique et judiciaire

Notaire (discipline): validité du cumul des peines disciplinaire et pénale, *Civ. 1^{re}, 9 avr. 2015*

Voie d'exécution

Saisie immobilière (jugement d'orientation): portée impérative de la modalité de vente prévue, *Civ. 2^e, 9 avr. 2015*



874

Le fantôme de *ne bis in idem*
par Olivier Décima



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

876

Contre l'indignité nationale
par Raphaële Parizot

PANORAMA

881

Droit uniforme de la vente internationale
de marchandises
juillet 2013 - décembre 2014
par Claude Witz

NOTES

894

La réforme du contentieux financier imposée
par le Conseil constitutionnel,
note sous Cons. const., 18 mars 2015
par Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt

898

La distinction des cautions simple et solidaire
et le principe d'égalité devant la loi,
note sous Cons. const., 6 févr. 2015
par Christophe Juillet

902

Pas de présomption de connaissance des défauts
de conformité des marchandises à la charge
du vendeur professionnel sous l'empire de la
Convention de Vienne, *note sous Com.* 4 nov. 2014
par Claude Witz

908

Comparateurs de vols: les bases de données
et les marques en vents contraires,
note sous Com. 10 févr. 2015
par Thibault Lancrenon



ENTRETIEN

912

Emmanuel Dreyer - La sortie du territoire interdite pour certains Français?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).